

REPUBLIQUE FRANCAISE



DOSSIER : N° PC 017 284 20 S0013

Déposé le : 22/10/2020

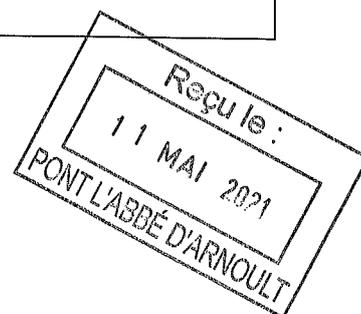
Demandeur : Monsieur MICHAUD Fabien

Nature des travaux : Réhabilitation d'une maison d'habitation et transformation d'une grange en bâtiment d'habitation

Sur un terrain sis à : RUE DES PLACES à PONT-L'ABBE-D'ARNOULT (17250)

Référence(s) cadastrale(s) : 284 AK 87, 284 AK 88

COMMUNE de PONT-  
L'ABBE-D'ARNOULT



**OBJET** : Certificat d'accord tacite en application de l'article R.424.13 du Code de l'Urbanisme

Le présent certificat confirme que la demande de Permis de Construire de Monsieur MICHAUD Fabien n'a fait l'objet d'aucune décision d'opposition au 29/02/2021.

Si votre autorisation comporte des travaux, vous pouvez les commencer dès cette date, sauf si vous vous trouvez dans l'un des cas particuliers suivants:

- Déclaration préalable de coupe et abattage d'arbres** : vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date d'autorisation.
- Permis de démolir** : vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition qu'au moins quinze jours après la date d'autorisation.
- Travaux en site inscrit** : vous ne pouvez commencer les travaux que dans un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

*Il est rappelé l'obligation de transmission en mairie de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux ci-annexée (en 3 exemplaires) dès réalisation des travaux.*

A PONT-L'ABBE-D'ARNOULT, le 17 MAI 2021  
Le Maire,

Pour le Maire, par délégation  
le 5ème Adjoint au Maire  
en charge de l'urbanisme, des Travaux,  
Voirie, Villages  
Jérôme AUBRY

